Solidaires Finances Publiques 62 — Section Pas-de-Calais

Compte Rendu du Comité Technique Local du 24 mai 2022

Comité technique local

Ordre du jour :

1 – Approbation des procès-verbaux des Comités Techniques Locaux des 18 et 28 janvier 2022

2 – Création du Pôle National de Contrôle à Distance de Béthune au 1er septembre 2022 (pour avis)

3 – Budget – Opérations immobilières : bilan 2021 et prévisions 2022 (pour information)

4 – Bilan 2021 de formation professionnelle et plan prévisionnel de formation 2022 (pour information)

5 – Tableau de bord de veille sociale (pour information)

6 – Présentation des résultats départementaux de l'observation interne (pour information)

7 – Rapport d'activité 2021 (pour information)

8 – Questions diverses

En réponse à notre déclaration liminaire, le directeur, président du CTL, nous accuse de contribuer aux Risques Psycho-Sociaux en publiant des éléments du compte-rendu du groupe de travail sur la mission foncière.

Il rappelle que les agent·es qui choisiront de participer aux mouvements locaux du 1er septembre, aniticipant ainsi une éventuelle restructuration, ne bénéficieront pas de la Prime pour Restructuration de Service (PRS).

Bon, ben on l'aura compris, il n'est pas content.

Nous lui rappelons simplement que la transparence consiste à informer les agent·es des réflexions sur l'avenir de leur mission et qu'il ne suffit pas de leur indiquer la date de la réorganisation.

La fameuse PRS est vite dépensée si l'agent·e doit parcourir des kilomètres alors que jusqu'ici il·elle travaillait à proximité de son domicile.

Nous précisons également que le temps employé dans notre article est le même que celui du compte-rendu du groupe de travail, le conditionnel et non l'indicatif. Ce qui contribue très largement aux Risques Psycho-Sociaux, c'est le NRP. Les réorganisations, les disparitions de services, les transferts de missions, le manque d'information détériorent les conditions de travail des agent·es. Ce n'est pas en informant les agent·es concerné·es, alors qu'il·elles n'ont plus la possibilité de participer au mouvement local qu'on réduit le Risque Psycho-Social, bien au contraire.

Lors de visites de sites, les agent·es de cellules foncières ont été informé·es que la mission serait transférée, notamment à St Pol.

M. Girault réfute cette affirmation. Il a expliqué les droits en matière de RH et de PRS lorsque les missions étaient transférées mais n'a rien affirmé en ce sens.

Nous lui rappelons que lorsqu'il indique que la mission ne peut plus continuer à être exercée dans les conditions difficiles générées par des années de suppressions d'emplois, et qu'il informe les agent·es des conséquences de la suppression de cette mission, il est compliqué de ne pas penser que la mission en question sera maintenue.

Il précise qu'en terme de place le PELH pourrait être installé à St Pol, que les élu·es du secteur accueilleraient favorablement la nouvelle, mais que la localisation n'arrange pas tout le monde.

En ce qui concerne le remue-méninges, il rappelle que chacun est libre d'y participer ou pas. Les agent·es doivent s'exprimer en toute liberté,

la direction doit recueillir les observations et en faire la synthèse pour la Direction Générale.

Pour Solidaires Finances Publiques, cette consultation est tronquée à la base puisqu'il ne sera pas question de mettre des effectifs suffisants pour la réalisation des missions, que les services fermés ne pourront être rouverts, et que chaque réponse risque d'être interprétée. Si les agent·es évoquent la difficulté à faire face à la charge de travail, la réponse ne sera jamais « on va vous donner des bras », ou alors peut-être des contractuel·les, mais pourra être « on va externaliser la mission ». Et si les agent·es ne répondent pas, la DG réorganisera et ne se privera pas de dire que quand on a consulté les agent·es, il·elles n'ont pas répondu.

Ce soi-disant « remue-méninges » est en fait un gigantesque PIÈGE A CONS !

Approbation des procès-verbaux des Comités Techniques Locaux des 18 et 28 janvier 22

L'instance du 18 janvier était consacrée aux suppressions et transferts d'emplois.

Le projet présenté ayant recueilli un vote unanime « contre », il a été représenté lors d'un CTL le 28 janvier 2022.

Les élu·es de Solidaires Finances Publiques n'ont pas siégé à cette seconde instance. Nous avions entendu les arguments évoqués pour les suppressions et transferts d'emplois lors du précédent CTL, des formules magiques qui doivent de toute façon aboutir au nombre d'emplois supprimés prévu. Nous ne choisissons pas les têtes à trancher, une suppression d'emploi, même si celui-ci est non pourvu, est injustifiable.

A la lecture du Procès-Verbal du 28 janvier, nous avons constaté que FO finances publiques n'avait pas cette pudeur et avait proposé la suppression d'un emploi B pourvu sur un PCE, Arras ou Lens, afin de préserver un autre poste.

Nous avons dénoncé cette pratique qui consiste à désigner quel·le collègue doit subir une suppression sans argument sur l'exercice de la mission au lieu de s'opposer fermement aux suppressions d'emplois.

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Création du Pôle National de Contrôle à Distance (PNCD) de Béthune au 1er septembre 2022 (pour avis)

Objectif affiché pour la création des PNCD : améliorer le civisme fiscal et la couverture du tissu fiscal sur l'ensemble du territoire.

5 pôles seront créés entre 2021 et 2023 : Châteaudun (2021), Besançon et Béthune (2022), Belfort et Dieppe (2023).

Leur compétence est nationale.

Les contrôles s'effectueront quelle que soit la typologie des dossiers et comprendront le contrôle exhaustif et approfondi du dossier, la rédaction des demandes de renseignements, de droits de communication, de demandes d'assistance administrative internationale, des pièces de procédure, la saisie dans Alpage CSP (et plus tard Pilat).

30 emplois seront implantés : un Afipa, un Idiv, 9 A, 18 B et 1 C.

Ils ont tous été pourvus après appel de candidatures.

Il est prévu, à terme, 35 à 40 emplois.

Le dispositif de formation sera individualisé en fonction des besoins des agent·es affecté·es.

Le service s'installera provisoirement au 5ème étage d'un immeuble situé 1 avenue de Paris à Béthune sur 540 m², non accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

M. Beillas, futur responsable du PNCD de Béthune, précise que les agent·es n'auront pas une vision tubulaire des dossiers. Les listes seront le point d'entrée mais il·elles assureront le contrôle corrélé des dossiers. Au cas où le contrôle s'avérerait trop complexe, le dossier serait transféré au service compétent. Le PNCD n'a pas vocation à assurer du contrôle de valeur à grande échelle et n'assurera pas le contrôle en matière de succession.

Il rappellera l'importance d'ouvrir le contrôle dans Alpage et Iliad CSP afin d'informer les services de contrôle et de gestion.

Lorsque nous soulevons le problème de l'accessibilité PMR, la direction répond que tous nos bâtiments ne remplissent pas cette condition depuis le changement de normes en la matière.

Le PNCD n'accueillera pas physiquement de public.

L'installation du PNCD ne respecte pas le cahier des charges normalement imposé aux services délocalisés, à savoir la proximité immédiate de la gare. Les locaux ne sont pas accessibles aux PMR. L'installation est provisoire mais pourrait durer un, deux ans, peut-être plus.

A terme l'installation de 35 à 40 agent·es serait très compliquée. La seule solution proposée est le télétravail.

Le contrôle de dossiers à plus faible enjeu est une mission qui ne peut plus être assurée par les SIP en raison d'un effectif insuffisant. Le PNCD devrait assurer ces contrôles et rétablir l'aspect pédagogique du contrôle fiscal. La répartition des dossiers entre PNCD, PCRP, PCE et Brigades patrimoniales n'est pas clairement définie.

Pour ces raisons, nous votons contre de projet.

Nous quittons le CTL après ces points.

Le grand remue-méninges annoncé par notre hiérarchie est la négation complète du dialogue social.

Il a été annoncé sans aucune concertation avec nos organisations syndicales nationales, sans qu'un cadre clair soit défini pour sa mise en place et dans des délais très contraints. Nous ne pouvons débattre des points suivants tels que l'observatoire interne qui met en évidence un manque de confiance des agent·es dans l'avenir de notre administration et de nos missions, mais dont les résultats sont balayés d'un revers de main en raison de la faible participation des agent·es (34%). L'abstention n'est vraiment pas prise en compte quel que soit le cadre.

Nous ne pouvons pas non plus débattre du Tableau de Veille Sociale (TBVS) basé sur un nombre restreint d'indicateurs. Les quelques anomalies relevées ne sont pas prises en compte par la Direction parce qu'elles relèveraient, d'après son analyse, de choix individuels des agent·es. Il n'y aurait donc, en conclusion, aucun service en difficulté dans le département.

L'analyse des réponses au questionnaire de l'observatoire interne, et la lecture des indicateurs du TBVS nous donnent une idée de la façon dont seront analysées les propositions éventuelles pour l'avenir de la DGFiP.

Vos élu-es SOLIDAIRES Finances Publiques 62

Catherine VERDAUX, Nadège BOTTE, titulaires
Pascal PEIREIRA, Céline VANDEN-BROECK, suppléant·es